

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagnote	Kampfflugzeuge, Heimarbeit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Verwaltungsakt
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Andrey, Georges
Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretti, Brigitte
Füzesséry, Alexandre
Giger, Nathalie
Hofmann, Stéphane
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Andrey, Georges; Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Füzesséry, Alexandre; Giger, Nathalie; Hofmann, Stéphane; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Kampfflugzeuge, Heimarbeit, Verwaltungsakt, 1974 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Aussenwirtschaftspolitik	1
Landesverteidigung	1
Militäreinsätze	2
Militärorganisation	2
Ausrüstung und Beschaffung	3
Sozialpolitik	7
Bevölkerung und Arbeit	7
Arbeitsmarkt	7
Arbeitszeit	7
Arbeitnehmerschutz	8

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
BAG	Bundesamt für Gesundheit
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
GSoA	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
ArG	Arbeitsgesetz
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
PEB	Projektierung, Erprobung und Beschaffungsvorbereitung
BODLUV	Bodengestützte Luftverteidigung
<hr/>	
CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
OFSP	Office fédéral de la santé publique
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
LTr	Loi sur le Travail
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
EPP	Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats
DSA	Défense sol-air

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenwirtschaftspolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.06.2019
AMANDO AMMANN

Im Juni 2019 machte das EDA per Medienmitteilung öffentlich, dass es **Pilatus ab sofort sämtliche Dienstleistungen in Saudi-Arabien und den Vereinigten Arabischen Emiraten (VAE)** verbiete. Es stützte sich dabei auf das Bundesgesetz über die im Ausland erbrachten Sicherheitsdienstleistungen (BPS), gegen welches die Pilatus Flugzeugwerke AG in zwei Fällen verstossen habe. Unter anderem hatte Pilatus in Saudi-Arabien und den Vereinigten Arabischen Emiraten insgesamt 80 PC-21 und dazugehörige Unterstützungsdienstleistungen, wie beispielsweise Ersatzteilmanagement, technischen Support, Problembeseitigung am Flugzeugtyp PC-21 und an Simulatoren, verkauft. Problematisch war dies, da sowohl die VAE wie auch Saudi-Arabien gemäss der Zeitung La Liberté der sogenannten Jemenallianz angehörten und aktiv in den Jemen-Krieg eingegriffen hatten. Das EDA schrieb in seiner Medienmitteilung, dass die Direktion nach ausführlicher Überprüfung des Falls zum Schluss gekommen sei, dass die Tätigkeiten von Pilatus in besagten Ländern nicht mit den ausserpolitischen Zielen des Bundes vereinbar seien, da derartige Dienstleistungen als «logistische Unterstützung von Streitkräften» gälten. Somit versties Pilatus gegen Artikel 1 Buchstabe b des BPS, wonach das Gesetz dazu beitragen solle «die ausserpolitischen Ziele der Schweiz zu verwirklichen».

Darüber hinaus fielen derartige Dienstleistungen laut BPS unter eine Meldepflicht beim EDA, gegen welche Pilatus möglicherweise ebenfalls verstossen habe, war der Medienmitteilung zudem zu entnehmen. Aus diesem Grund habe die Politische Direktion des EDA eine Anzeige bei der Bundesanwaltschaft eingereicht. Laut Basler Zeitung sehe Pilatus die Dienstleistungen jedoch von den durch das Seco autorisierten Exportbewilligungen gedeckt und sei mit den entsprechenden Anschuldigungen des EDA nicht einverstanden. Pilatus blieb somit bis Mitte September 2019 Zeit, um sich geschäftlich aus den beiden Staaten zurückzuziehen. Nicht betroffen davon seien laut Medienmitteilung ähnliche Dienstleistungen, die Pilatus zugunsten von Katar und Jordanien ausgeführt habe.

Im September desselben Jahres errang Pilatus zumindest einen Teilerfolg, als das Bundesverwaltungsgericht die Beschwerde, welche das Unternehmen kurz nach Bekanntwerden gegen das Tätigkeitsverbot erlassen hatte, gut hiess. Dadurch traten die Anordnungen des EDA bis auf Weiteres nicht in Kraft und Pilatus durfte weiterhin in den beiden Staaten operativ tätig sein. Die Basler Zeitung bezeichnete den Zeitgewinn für Pilatus als «entscheidend, um auf dem politischen Parkett gegen das EDA vorzugehen». So habe das Unternehmen die Möglichkeit, bis zum endgültigen Entscheid eine kulantere Auslegung des BPS durch das Parlament zu erreichen, wurden doch die entsprechenden Motionen Wicki (fdp, NW; Mo.19.3991) und jene der SPK-SR (Mo. 19.4376) sowie das Postulat Schilliger (fdp, LU; Po.19.4297) in der Wintersession 2019 angenommen.¹

Landesverteidigung

Landesverteidigung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.08.1990
BRIGITTE CARETTI

La défense nationale helvétique est aujourd'hui confrontée à l'énigme posée par l'évolution des systèmes collectifs de sécurité. Cette interrogation se répercute dans les incertitudes liées à la pertinence de certaines décisions (statut des objecteurs, budget, réforme de l'armée) ou absences de décision (nouvel avion de combat), dans les questions se posant à propos de la conception de la sécurité ou du développement de la politique de paix menée par le DMF. De surcroît, la forte minorité issue de la votation de novembre 1989 semble menaçante à plus d'un, puisque les opposants aux projets de l'armée n'hésitent pas à s'en prévaloir.²

Militäreinsätze

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.04.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Tout comme en Autriche, **les avions de l'OTAN se sont vu refuser le survol de la Suisse pour des raisons de neutralité**. La Confédération a motivé son attitude par le fait que l'Alliance ne disposait pas d'un mandat de l'ONU pour bombarder la Yougoslavie.³

Militärorganisation

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.03.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le commandant de corps des troupes d'aviation, Fernand Carrel, a annoncé que **des femmes pourront à l'avenir piloter des avions à réaction**. Leur activité se limitera néanmoins à celle de **monitrice de vol**, la Constitution fédérale excluant que les femmes soient engagées dans des missions de combat.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Pour des raisons d'économie et de vieillissement de la flotte, **les Forces aériennes songent à remplacer leurs 17 Mirage III** de reconnaissance achetés en 1965 par un nombre inférieur de F/A-18 de reconnaissance. Toutefois, l'achat de ces appareils est subordonné à la nouvelle politique de sécurité et à l'évaluation de la menace future.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 23.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Les 29 chasseurs «Mirage IIIS» de l'armée suisse ont effectué leur derniers vols 35 ans après leur introduction. La décision de les retirer de la flotte aérienne a été prise en raison de l'évolution de la menace et permet de réaliser des économies de quelques CHF 11 millions par année. Seuls resteront encore en service seize appareils similaires dévoués à la reconnaissance et quatre avions biplaces.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.01.2000
FRANÇOIS BARRAS

A la fin de l'année, **l'armée a pris possession du dernier des 34 avions de combat F/A-18** dont l'achat avait été décidé en 1992. La flotte au complet, le DDPS a annoncé une économie finale de 200 millions sur les 3.5 milliards initialement prévus.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 19.01.2001
FRANÇOIS BARRAS

Alors que l'achat désiré par le DDPS de deux avions de transport de type Casa, budgétisés à CHF 180 millions, a été refusé par le Conseil fédéral, **Samuel Schmid a annoncé lors d'une conférence de presse son intention de moderniser la flotte des F/A 18** de l'armée helvétique. Ce projet, qui doit s'étendre jusqu'en 2005, consiste en l'aménagement des avions de combats aux standards techniques de l'OTAN. Une enveloppe de CHF 220 millions a été immédiatement comprise dans le budget 2001: 340 millions supplémentaires devraient être ensuite répartis sur les quatre années suivantes, et chacun des 33 chasseurs être ainsi modernisé à hauteur de presque CHF 20 millions.⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 14.09.2001
FRANÇOIS BARRAS

Au niveau de la force hélicoptérée, le commandant de corps Hansruedi Fehrlin a annoncé **l'acquisition par l'armée de douze hélicoptères de transport de type Cougar**, version moderne et plus performante du Super-Puma, alors en service. La mise en fonction de cette flotte, dont les premiers appareils sont arrivés en Suisse en début d'année, devrait s'étendre jusqu'en été 2002 et coûter au total CHF 320 millions.⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 29.12.2020
DIANE PORCELLANA

Pour assurer le **service de police aérienne permanent**, deux avions de combat armés seront opérationnels dès le 31 décembre – en adéquation avec le projet Police aérienne 24 et la motion de Hans Hess (plr, OW). Lors d'une première phase réalisée en 2016, la flotte pouvait être engagée du lundi au vendredi, de 8h à 18h, durant 50 semaines. Prolongé à 365 jours en 2017, les heures d'intervention ont été étendues de 6h à 22h. L'augmentation de la capacité de la police aérienne sur 24 heures permet la création d'environ 100 postes supplémentaires dans les Forces aériennes, à la Base logistique de l'armée et à la Base d'aide au commandement, et entraîne près de CHF 30 millions de coûts par année. Si nécessaire, d'autres jets de combat pourront être mobilisés au-delà des horaires habituels du service de vol militaire.¹⁰

Ausrüstung und Beschaffung

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.12.1974
GEORGES ANDREY

A défaut, pour l'instant, de « léopard », il y aura peut-être un « tigre » ! En effet, bien qu'aucune décision formelle ne soit tombée en 1974 quant au choix du nouvel avion de combat, les travaux d'évaluation de l'appareil américain « Tiger II, F-5 E » sont si avancés que, sauf imprévu, **une proposition concrète d'achat devrait être présentée dans un avenir proche** par le DMF. Toutefois, en prévision du cas où la solution préconisée ne pourrait être retenue, une nouvelle enquête a été menée sur le marché aéronautique en vue de rassembler la documentation de base nécessaire à un réexamen éventuel de la situation. Vers la fin de l'année, le gouvernement français, dans un mémorandum au DMF, a proposé la vente à notre pays du « Mirage 5 », parent proche du « Mirage 3-S » qui équipe déjà notre aviation. En dépit des qualités indéniables de l'appareil d'outre-Jura, ce « combat aérien » ne semble pas avoir ébranlé la préférence des sélectionneurs suisses pour le modèle d'outre-Atlantique, d'autant moins qu'une nouvelle comparaison ne ferait que prolonger une procédure déjà critiquée pour sa longueur.¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.10.1988
STÉPHANE HOFMANN

Quatre avions de combat étaient en lice pour remplacer le Mirage IIIS: le Jas-39 Gripen, prototype suédois n'ayant pas encore officiellement effectué son premier vol, le Mirage 2000 français conçu chez Dassault et les deux chasseurs américains, le F-16 Fighting Falcon et le F/A-18 Hornet. Après les résultats de l'évaluation préliminaire, destinée à sélectionner les deux avions les plus performants, Arnold Koller avait, pour des raisons d'ordre militaire et financier, accordé sa préférence aux deux appareils américains. Le Conseil fédéral a cependant ajourné la ratification du choix du DMF et demandé de nouvelles études mettant en valeur des considérations de politique économique et étrangère afin de ménager les susceptibilités. En effet, la Suisse cherche à établir une meilleure collaboration avec la Communauté européenne avant l'échéance de 1992, une élimination d'office du Mirage pouvait créer un certain malaise. Quant au Gripen 39 suédois, le gouvernement ne pouvait pas, au nom des Etats neutres et de l'AELE, l'écartier immédiatement. Malgré des offres de coopération en matière de technologie avancée et une baisse notoire du prix d'achat, le Conseil fédéral a finalement écarté le Mirage 2000 et réservé le même sort au prototype suédois pour ne retenir que les deux appareils américains jugés plus aptes à remplir les conditions exigées du nouveau chasseur, tant sur le plan technologique que militaire. Des deux chasseurs, **le gouvernement a porté son choix sur le F/A-18 Hornet.** En effet, il est ressorti de l'évaluation principale que ce modèle est le mieux approprié pour assurer la sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien de la Suisse. De surcroît, il nécessite moins d'adaptations pour satisfaire aux exigences helvétiques que le F-16. Si le F/A-18 coûte quelque 15% de plus que le F-16, ses performances sont, de l'avis des experts, d'un tiers supérieures à celles de son concurrent. Comme la demande de crédit ne doit pas excéder CHF trois milliards, seuls 34 exemplaires – au lieu des quarante initialement prévus – pourront être acquis, sous réserve de l'approbation du programme d'armement 1990. Les nouveaux missiles air-air et les coûts relatifs à l'aménagement des cavernes et des abris qui vont abriter le nouvel avion de combat ne sont pas pris en compte dans l'enveloppe budgétaire. Les firmes américaines construisant ce chasseur se sont engagées à compenser à 100% cette commande auprès des industries suisses. Le choix du Conseil fédéral n'a pas fait l'unanimité et a suscité diverses réactions. Si certains se sont félicités que des considérations militaires l'aient emporté sur des considérations politiques, d'autres, et principalement en Suisse romande, ont au contraire déploré qu'à l'heure de la construction européenne le Mirage 2000 n'ait pas été retenu dans la phase principale d'essai.¹²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Un problème supplémentaire réside dans le missile américain air-air Amraam (Advanced Medium Range Air-to-Air Missile). Berne envisageait de doter le F-18 de ce type d'engin afin de compenser une réduction du nombre des avions, mais **l'armée américaine vient d'en interrompre la production** en raison de défauts de fabrication.¹³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans ce contexte, **la reprise en considération, dans l'évaluation, de l'avion de combat français Mirage 2000** prend une autre signification. Il avait été éliminé de la procédure en 1987, notamment en raison de performances insuffisantes par rapport au cahier des charges. Selon Kaspar Villiger, trois raisons ont plaidé en faveur d'une réévaluation de l'appareil français dans sa version 2000-5 (spécialement étudiée pour la Suisse): ses hautes performances, son nouveau radar et son prix plus avantageux. Certains émettent néanmoins une autre hypothèse quant à ce soudain regain d'intérêt, déplaçant le débat jusqu'alors très technique sur un plan plus politisé. Dans le cadre des difficiles négociations européennes menées actuellement par la Suisse, il ne peut qu'être intéressant d'envisager l'achat d'un avion provenant de cette zone géographique, permettant de surcroît de rallonger d'autant la phase d'évaluation. Celle-ci pourrait être encore modifiée par l'offre faite à la Suisse par l'Union soviétique, désirant soumettre à cette même appréciation son avion de combat Mig29. Néanmoins, en raison de son manque de compatibilité avec les technologies occidentales, ce dernier ne semble pas avoir de réelles chances de succès.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.12.1990
BRIGITTE CARETTI

En mars 1988, un premier nombre de 40 nouveaux avions de combat était articulé dans les sphères fédérales. En octobre de la même année, le Conseil fédéral fixa ce chiffre à 34 appareils et porta son choix sur le F/A-18 Hornet américain. En janvier 1990, Kaspar Villiger et, avec lui, le gouvernement, accepta d'envisager **une solution alternative résidant en l'achat de 24 aéronefs avec une option sur dix engins supplémentaires.**¹⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 20.06.1991
SERGE TERRIBILINI

L'an passé, face aux critiques sur le prix élevé du F/A-18, (appareil pour lequel le gouvernement avait tout d'abord opté en 1988), le DMF avait décidé de procéder à une **évaluation complémentaire du Mirage 2000** dans sa nouvelle version 2000-5. Le rapport du Groupement de l'armement sur cet avion **est cependant arrivé à des conclusions négatives.** Selon lui, il ne saurait rivaliser avec le F/A-18 car les améliorations demandées par l'armée de l'air helvétique (nouveau radar notamment) n'existent que sous forme de modèles ou de montages vidéo et qu'elles ne sont donc pas testables. Surtout, il apparaît que le prix de ces appareils est loin d'être avantageux, ce qui ne permettrait pas les substantielles économies escomptées. L'argument de poids en faveur du Mirage restait le fait que l'achat d'un appareil français, et non américain, pouvait considérablement conforter la situation de la Suisse dans les négociations qu'elle mène pour son intégration européenne. Les fabricants du Mirage 2000-5 ont lancé au printemps une offensive publicitaire de grande envergure dans la presse helvétique et ont souligné explicitement le lien entre l'acquisition de cet avion et l'aide diplomatique dont pourrait bénéficier la Suisse de la part de la France dans ses négociations avec la CE. Le DMF a cependant déclaré ne pas prendre en considération ce type d'arguments. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas donné suite à la proposition soviétique de soumettre à son appréciation le MIG-29.¹⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 06.10.1993
MARIANNE BENTELI

Ein Jahr früher als vorgesehen sollen die Hunter-Flugzeuge Ende 1994 stillgelegt und mehrheitlich verschrottet werden. Das EMD begründete die vorzeitige Ausmusterung mit dem nur noch äusserst geringen Kampfwert der Hunter sowie mit finanziellen Überlegungen.¹⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 11.02.1994
SERGE TERRIBILINI

Selon des sources militaires, l'aviation aurait absolument besoin d'un nouveau système de surveillance aérienne pour être opérationnel en remplacement du Florida, devenu entièrement obsolète. **Les nouvelles installations, baptisées Florako, devraient coûter environ CHF 600 millions.**¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 03.11.1994
SERGE TERRIBILINI

La Suisse s'est engagée dans l'acquisition des divers systèmes de radars nécessaires au F/A 18. D'une part, elle a opté pour un modèle de **système de brouillage** qui fut l'objet de quelques controverses; celui-ci est en effet très contesté aux Etats-Unis en raison de son manque de fiabilité et l'Etat américain aurait cessé de s'en équiper. **Le DMF**, qui avait prévu de l'acquérir, a, dans un premier temps, décidé de réserver sa décision en attendant de nouveaux développements. Ayant néanmoins considéré qu'il correspondait à ses besoins, il **l'a tout de même commandé, ce qui devrait occasionner une dépense d'environ CHF 80 millions.** D'autre part, le DMF s'est

également lancé dans les négociations pour l'achat du système de guidage des avions de combat devisé à CHF 203 millions.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 28.08.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Au milieu de l'année 1995, les commandes compensatoires américaines, promises lors de l'achat par la Confédération des F/A 18, avaient concerné 260 entreprises helvétiques et s'élevaient à **CHF 1.08 milliard (sur les 2.2 milliards convenus)**. 81% de ces commandes avaient été passés auprès d'entreprises alémaniques, 16% et 1% auprès d'entreprises respectivement romandes et tessinoises. Par ailleurs, le montage final des avions de combat a commencé à la fabrique fédérale d'avions d'Emmen (LU), ce qui permettra d'assurer 50 emplois jusqu'en 1999.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.01.2008
ELIE BURGOS

Au mois de janvier, le DDPS a lancé la procédure visant au **remplacement partiel de la flotte d'avions de combat F-5 Tiger**, qui atteindront leurs limites d'utilisation dans les années à venir. Le DDPS a justifié sa décision par le fait que, sans ce remplacement, la capacité de maintenir la souveraineté sur l'espace aérien, d'assurer le service de police aérienne et de la défense aérienne serait massivement réduite. Quatre entreprises (Boeing, Dassault, EADS, Gripen International) ont été invitées à déposer leurs premières offres au milieu de l'année sous revue. L'avionneur Boeing, qui produit les F/A-18, s'est retiré de l'appel d'offres début mai, avançant que le nouveau modèle F/A-18 Super Hornet était trop sophistiqué par rapport aux besoins de la Suisse. Un budget de 2,2 milliards de francs, qui sera mis à disposition par le DDPS pour 2010 (et présenté au parlement dans le cadre du Programme d'armement 2010) est prévu pour le remplacement partiel des Tiger et pour les PC-21 nécessaires à la formation des pilotes. Au cours de l'été, l'armée suisse a testé les appareils des trois avionneurs restants (respectivement le Rafale, l'Eurofighter et le Gripen).²¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 25.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a décidé de reporter au programme d'armement 2011 la décision concernant le choix du **nouvel avion de combat** destiné à remplacer la flotte de F-5 Tiger. Ce report était dû à l'attente du nouveau rapport sur la politique de sécurité qui devait permettre de justifier la pertinence de ce nouvel achat, au lancement l'année précédente de l'initiative du GSsA qui demandait un moratoire de dix ans sur l'achat de nouveaux avions de combat et à la situation économique du moment qui remettait en question la pertinence de telles dépenses.²²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 08.11.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Après avoir décidé de suspendre le **remplacement des F-5 Tiger** pour des raisons budgétaires, le Conseil fédéral a décidé durant l'été de le repousser à 2015. Les coûts initialement estimés à 2,2 milliards peuvent en réalité atteindre les 5 milliards de francs. Le gouvernement a considéré, d'une part, qu'il y a trop de lacunes à combler dans l'armée et, d'autre part, que le frein à l'endettement empêche tout crédit supplémentaire. La droite a protesté tandis que la gauche s'est félicitée de cette décision. En fin d'année, le GSsA a retiré son initiative visant à instaurer un moratoire sur l'achat de nouveaux avions de guerre. Il a estimé qu'avec ce renvoi, le but de l'initiative est atteint. Dans le même temps, la CPS-CN a déposé une motion chargeant le Conseil fédéral d'augmenter le plafond des dépenses pour l'armée afin de pouvoir acheter de nouveaux avions de guerre durant la législature 2012-2015. Le gouvernement a recommandé de rejeter la motion car il a exclu tout dépassement des dépenses qui ne respecte pas les efforts d'économies de la Confédération.²³

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.04.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Zwischen den verschiedenen Stationen, die dieses Geschäft innerhalb der parlamentarischen Entscheidungsfindung durchschritten hatte, berichteten die Medien jeweils sehr detailliert und mit grossem Umfang über den Kampfjet-Kauf. Neben der Aufarbeitung der parlamentarischen Debatte wurden eine Vielzahl von Szenarien und Alternativen skizziert. Berichtet wurde auch über die Bestrebungen seitens des VBS und dessen Vorsteher, Bundesrat Maurer, den Flugzeugkauf voranzutreiben bzw. die durch den Aufschub entstehende Lücke in der Einsatzbereitschaft der alten Tiger-Flugzeuge zu schliessen. Maurer hatte im April das bundeseigene Rüstungsbeschaffungszentrum Armasuisse damit beauftragt, bis Ende 2011 eine **Machbarkeitsstudie** zu erstellen und zu prüfen, inwiefern die **Tiger F-5 Jets aufgerüstet** werden könnten. Die technischen Defizite der Tiger Flugzeuge liessen eine funktionierende Überwachung des Luftraums bis anhin nicht zu. Das Vorhaben erntete unter anderem aufgrund der hohen Kosten

Kritik.²⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.12.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Nachdem Ende Oktober die **Evaluation der in Frage kommenden Flugzeugtypen** abgeschlossen worden war, wollte sich der Bundesrat bis zum Jahresende **auf ein Modell festlegen**. Zur Auswahl standen drei Typen: Der Eurofighter Typhoon des europäischen Rüstungskonzerns EADS, die Rafale des französischen Herstellers Dassault sowie der Saab JAS 39 Gripen aus Schweden. Anfang Dezember wurde der Entscheid des Bundesrates bekannt gegeben. Dieser hatte sich für das schwedische Modell **Gripen** entschieden, wovon 22 Stück für CHF 3 Mia. angeschafft werden sollen. Damit hatte sich der Bundesrat für die kostengünstigste Variante entschieden. Darauf gab es einige Kritik: Nicht nur, weil der Preis als wichtigstes Kriterium erschien, sondern weil der Gripen erst als Prototyp existierte. Darüber hinaus gelangten wenige Wochen vor dem Entscheid geheime Evaluationsdokumente an die Öffentlichkeit, welche dem Gripen ein schlechtes Leistungszeugnis ausgestellt hatten. Im Anschluss stand vor allem die Frage im Raum, wie diese Dokumente ihren Weg in die Medien fanden. Der Typenentscheid wurde auch aus den Reihen der SVP harsh kritisiert. Einige Politiker vermuteten in dieser Typenentscheidung gar einen Sabotageakt seitens des Bundesrates, da der Gripen im Parlament die schlechtesten Chancen gehabt hätte. Bundesrat Maurer selbst hatte sich dahingehend geäußert, dass nicht ein Spitzenflugzeug ausgewählt worden sei, sondern dasjenige mit dem besten Preis-Leistungs-Verhältnis. Der Gripen eigne sich hervorragend für die Schweizer Bedürfnisse, gab der Verteidigungsminister zu Protokoll. Trotz der negativen Reaktionen wurden im Berichtsjahr keine tiefgreifenden Kursänderungen mehr getätigt.²⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 01.02.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Seit das Parlament im Vorjahr mit dem Armeebericht 2010 die finanziellen Mittel für die Beschaffung neuer Kampfflugzeuge gesprochen hatte und der Bundesrat im Spätherbst 2011 den Typenentscheid zu Gunsten des schwedischen Gripen bekannt gegeben hatte, hatte die Legislative im Berichtsjahr wenig mit diesem Geschäft zu tun. Derweil beschäftigten sich allerdings das VBS und dessen Rüstungsunternehmen Armasuisse intensiv mit dem Dossier. Ein erster Schritt wurde vom Bundesrat unternommen, der im Februar 2012 in einer finanzpolitischen Standortbestimmung beschlossen hatte, **für die Jahre 2014–2016 ein Konsolidierungs- und Armeefinanzierungsprogramm (KAP)** im Umfang von 800 Mio. CHF einzusetzen. Damit reagierte der Bundesrat unter anderem auf die Budgeterhöhung im Armeeplafond durch das Parlament Ende 2011. Mit diesem KAP sollen die nicht budgetierten Schwankungen im Finanzhaushalt aufgefangen werden.²⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.02.2016
DIANE PORCELLANA

Guy Parmelin a informé ses collègues du **lancement des travaux préparatoires prévus pour l'évaluation d'un nouvel avion de combat**, afin de remplacer les 54 F-5 Tiger et les 31 F/A-18. Les discussions sont relancées, deux ans après le refus du peuple de l'acquisition de 22 Gripen E en remplacement des Tiger. Pour ce faire, un groupe d'experts composé de représentants de l'armée, d'armasuisse et du DDPS établira un rapport sur l'avenir des avions F/A-18 et F-5, les besoins, la procédure et les aspects industriels. En parallèle, un groupe d'accompagnement, associant des représentants des partis gouvernementaux, de l'Administration fédérale et de la Société suisse des officiers, suivra les travaux du groupe d'experts et livreront des recommandations politiques. Une demande de crédit-cadre EPP pour l'acquisition d'un nouvel avion de combat devrait être transmise au Parlement en 2017.²⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 21.11.2016
DIANE PORCELLANA

Guy Parmelin a approuvé le **lancement d'un crédit EPP de 10 millions de francs** pour étudier l'achat d'un nouvel avion de combat. Il a également donné son feu vert à un crédit d'environ 500 millions de francs pour restaurer les F/A-18, afin de prolonger leur durée d'utilisation jusqu'à ce que les nouveaux avions soient opérationnels. Enfin, il a annoncé la prolongation de la mise en service des vieux Tiger. Ils serviront de cibles lors d'exercices au combat aérien et effectueront des vols de surveillance. Les crédits figureront dans le message sur l'armée 2017. Le GSSa a jugé l'annonce «prématurée» et «incongrue», puisque les besoins de l'armée en matière d'avions sont encore en cours d'évaluation. En outre, le «non» du peuple au Gripen est selon eux trop récent. Le DDPS a répliqué que le rapport apparaîtrait trop tard pour la demande d'un crédit d'étude. La droite a, quant à elle, salué la démarche du conseiller fédéral.²⁸

De nouveaux avions de combat et un nouveau système de défense sol-air sont nécessaires, selon le groupe d'experts interne et le groupe d'accompagnement mandatés par le DDPS. Après un survol des moyens de défense aérienne modernes, le rapport des experts décrit les tâches des Forces aériennes suisses. Conformément au concept de sécurité à long terme de l'espace aérien, il présente quatre options reposant chacune sur un degré variable de développement des systèmes de protection de l'espace aérien. L'option la plus coûteuse, entre 15 et 18 milliards, propose d'acquérir entre 55 et 70 avions. Elle est la seule à combiner un système de défense sol-air de longue et de courte portée. La seconde mise davantage sur les jets que sur la défense sol-air avec l'acquisition de 40 avions et un système de longue portée pour un montant de 9 milliards. La variante la plus séduisante pour la majorité politique est celle d'une flotte de 30 avions et d'un système de longue durée qui coûterait 8.5 milliards. Enfin, la solution minimale suggère de prolonger l'utilisation de la flotte de F/A-18 jusqu'à son remplacement dans les années 2030, d'acquérir 20 avions modernes et un système de défense sol-air longue portée pour un montant de 5 milliards. Après la suspension du projet DSA 2020 en mars 2016, les valeurs de référence décrites dans le rapport pourraient servir pour la proposition de crédit nécessaire à l'acquisition dans un message sur l'armée au début des années 2020.

Le groupe d'accompagnement politique a formulé en tout 16 recommandations portant notamment sur la nécessité d'acquérir de nouveaux avions, leurs capacités, leur financement. Quant à l'organisation d'une votation populaire, la majorité des membres estiment que les crédits d'investissements peuvent être étalés dans le budget ordinaire de l'armée. À l'inverse, une minorité est d'avis que les nouveaux avions doivent faire l'objet d'un crédit spécial. La majorité du PDC, le PS et les Vert'libéraux souhaitent un vote populaire.

Le DDPS se basera sur le rapport et les recommandations pour se forger son point de vue sur la question. Guy Parmelin soumettra au Conseil fédéral le dossier pour qu'il puisse se prononcer sur l'une des variantes.²⁹

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitsmarkt

Le Conseil fédéral a adopté le **modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'Administration fédérale** pour renforcer la productivité et se positionner comme un employeur attractif. Les formes de travail flexibles seront définies selon les besoins du service, en tenant compte des aspects organisationnels, techniques et infrastructurels. Le modèle sera contrôlé tous les deux ans quant à son actualité.³⁰

Arbeitszeit

Dagegen verabschiedete der Bundesrat eine Botschaft zur **Abschaffung der Unterstützung der Heimarbeit** von bisher 200'000 Fr. jährlich. Seit 1949 unterstützte der Bund die Heimarbeit in Randregionen, sofern diese von sozialer oder staatspolitischer Bedeutung ist und die Existenzverhältnisse der Berggebietsbevölkerung zu heben vermag. Das Seco begründete die Streichung damit, dass mit dem neuen Finanzausgleich ein Instrument geschaffen worden sei, das den Sonderlasten der Bergbevölkerung Rechnung trage.³¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.01.2020
DIANE PORCELLANA

Arbeitnehmerschutz

Jusqu'à présent recommandé, le Conseil fédéral a décrété le **télétravail obligatoire** à partir du 20 janvier 2021. Il était toutefois possible d'y déroger en raison d'une nuance inscrite dans l'ordonnance «partout où c'est possible sans efforts disproportionnés». Contrairement à la première vague, les personnes vulnérables disposaient d'un droit à télétravailler si les conditions de travail ne leur offraient pas une protection suffisante. En cas d'impossibilité de le faire, elles pouvaient avoir droit à un congé. D'après une étude réalisée par Comparis, seule la moitié de la population active a exercé en télétravail «plus d'une demi-journée par semaine, soit à peine neuf points de pourcentage de plus qu'avant la pandémie». Le même constat a été observé au regard de la mobilité professionnelle. D'abord prévu jusqu'au 28 février 2021, la mesure a été levée fin juin. Entre-temps, le retour en présentiel était autorisé au sein des entreprises qui dépistaient hebdomadairement leur personnel.³²

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 20.03.2020
DIANE PORCELLANA

Mi-mars 2020, le Conseil fédéral a recommandé à la population active de **travailler à la maison en raison de la crise du Covid-19**. En cas de présence des employé.e.s sur le lieu de travail, les employeurs.euses devaient garantir le respect des recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social. Les personnes vulnérables – dans l'incapacité d'exercer leur cahiers des charges ou dans l'impossibilité d'exécuter des tâches de substitution équivalentes en télétravail – pouvaient refuser de travailler en cas de mesures de protection inappropriées ou par crainte d'être infectées sur le lieu de travail. Leur salaire était garanti. Mi-juin, la recommandation de travailler à domicile, ainsi que les consignes de protection des personnes vulnérables, ont été levées. Toutefois, les entreprises – conformément à la loi sur le travail (LTr) – devaient maintenir les mesures nécessaires pour protéger la santé de leurs employé.e.s.

Du côté de la presse, la protection du personnel exposé – à l'instar des caissières et des caissiers, les avantages et désavantages du télétravail, le dédommagement des employé.e.s pour le télétravail, la gestion des enfants en télétravail, la pérennité du travail à la maison à la fin de la crise, ont fait l'objet de multiples articles. Si de nombreuses questions ont été soulevées – notamment sur les effets et les conséquences à long terme – plusieurs restent encore sans réponse. Un sondage effectué par l'institut gfs.bern – pour le compte du syndicat de la communication Syndicom – indique qu'environ 80% des 1'126 personnes interrogées se disent prêtes à poursuivre le télétravail après la crise. 89% d'entre elles estiment que le télétravail a eu un effet bénéfique pour l'environnement. La majorité ont déclaré ne pas avoir eu de difficulté à concilier le télétravail et l'occupation des enfants. Plus de la majorité ont annoncé avoir souffert du manque de contacts avec les collègues et d'isolement. Une participation des employeurs.euses aux frais occasionnés par le télétravail est souhaitée pour environ 61% des personnes consultées.³³

1) Medienmitteilung EDA vom 26.6.19; BaZ, Lib, 27.6.19; BaZ, 19.9.19

2) BO CE, 1990, p. 401 ss.; BO CN, 1990, p. 919 ss.; DP, 992, 26.4. et 1004, 16.8.90.

3) 24h, 8.4.99.

4) 24 Heures, 16.3.96.

5) LT, 3.9.98; AZ, 9.12.98.

6) 24h, 23.10.99.

7) TG, 25.1.00.

8) BZ, 19.1.01.

9) 24h, 14.9.01.

10) Communiqué de presse DDPS du 29.12.20; CdT, Lib, NZZ, TA, 30.12.20

11) BO CN, 1974, p. 1946; Délib. Ass. féd., 1974, V, p. 49; La presse à partir des 24.1, 17.8. et 1.11.74; TG, 1.11.74.; Moser (1973).

Die Schweiz sucht ein Kampfflugzeug.

12) Presse du 8.3. et 4.10.88; LNN, 30.1.88; NZZ, 24.2.88; DP, 11.2.88; L'Hebdo, 6.10.88; ASMZ, 154/1988, p. 5 ss; TA, 10.9.88;

BZ, 14.9.88.

13) JdG, 16.2.90; Bund, 26.2.90.

14) Presse du 28.6 et presse du 25.8.90.

15) Rapp. gest. 1989, p. 255.

16) SZ, 20.2.91; CdT, 8.7.91; Suisse, 2.3. et 10.6.91; JdG, 4.3.91; presse du 1.5.91; BzZ, 17.5.91; SN, 21.5.91; NZZ, 24.5. et 20.6.91;

presse du 7.5.91; TA, 11.5.91; Ww, 16.5.91.

17) BaZ, 4.8.93; NZZ, 23.8. und 6.10.93.

18) JdG, 11.2.94.

19) Presse du 6.8.94; Bund, 3.11.94.

20) LNN et 24 Heures, 28.8.95.

21) Bund, 18.1.08; 24h et NZZ, 2.5.09 (retrait Boeing).

22) LT, 25.3 et 26.3.09.

23) QJ, 16.4.10 (suspension achat); LT, 5.6.10 (échelonner l'achat); Lib., LT et NZZ, 26.8 (repousser l'achat) et 15.11.10 (GSsA);

NZZ, 26.11.10 (CPS-CN).

24) Presse vom 21.4.11.

25) Presse vom 1.12.11 (Zitat Maurer).

26) Medienmitteilung Bundesrat vom 1.2.2012.

27) Communiqué de presse CF du 24.2.16; Communiqué de presse CF du 8.4.16; AZ, TG, 25.2.16; TG, 16.1.19

- 28) NZZ, SGT, TA, TG, 22.11.16; BZ, 23.11.16
- 29) Bericht Expertengruppe vom 28.5.17; Communiqué de presse CF du 30.5.17; Recommandations du groupe d'accompagnement; Lib, 26.5.17; LT, 29.5.17; LT, LZ, TG, 31.5.17
- 30) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 11.12.20; Rapport du conseil fédéral du 11.12.20
- 31) SZ und SoS, 9.7.10; TA, 23.11.10; NZZ, 4.12.10.
- 32) LT, 14.1., 23.1.21; Lib, 27.1.21; TG, 16.3.21; Lib, 27.5., 24.6.21
- 33) NZZ, 4.3.20; So-Bli, 8.3.20; AZ, 13.3.20; So-Bli, 15.3.20; Blick, 17.3.20; NZZ, 29.4.20; SoZ, 10.5.20; AZ, NZZ, 25.5.20; NZZ, 26.5.20; LT, 27.5.20; AZ, 28.5.20; NZZ, 4.6.20; LT, 5.6.20; Blick, 29.7.20